

Conseil municipal | Séance du 27 juin 2019

Extrait du registre des délibérations

Motion n°2019-06-27-1 | Réforme du système de santé Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 21 juin 2019

L'An deux mille dix neuf, le 27 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézic, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Florence Boucard, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche, Madame Agnès Bonvalet.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Jérôme Gosselin donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézic, Madame Danièle Auzou donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Patrick Morisse donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Daniel Launay donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Antoine Scicluna donne pouvoir à Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Pascale Hubart donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Agnès Bonvalet.

Etaient excusés :

Madame Samia Lage.

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézic

Les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces derniers mois illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

À Saint-Étienne-du-Rouvray, nous faisons le constat d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

De plus, de trop nombreux Stéphanois renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité et de mobilité, tant économique que géographique.

L'accès aux soins constitue néanmoins une des préoccupations majeures de nos concitoyens. Pour autant, les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge des urgences.

Au CHU de Rouen comme à travers tout le pays, le personnel hospitalier se mobilise depuis quelques semaines pour réclamer des moyens à la hauteur des besoins pour le fonctionnement et l'accueil des malades dans les services d'urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « *Ma Santé 2022* » n'a fait l'objet d'aucune concertation, ayant omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, citoyens et acteurs de santé au profit de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales parce que négligeant l'organisation territoriale des soins,

Le Conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, réuni en séance le 27 juin 2019, tient à affirmer sa solidarité aux luttes du personnel hospitalier et demande que la réforme du système de santé prenne en considération :

- **La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité adaptée aux territoires**
- **La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité**
- **Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants d'usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) et la mise en oeuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.**

- **Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la motion, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Monsieur Joachim Moyse

Accusé certifié exécutoire

Date d'envoi en préfecture : 02/07/2019

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20190627-lmc113865-DE-1-1